



Règlement « LA VENANSALTAISE ».

Article 1 : Epreuves – Horaires – Tarifs - Ravitaillements :

L'association « La Venansaltaise » organise avec le soutien et la collaboration du Jogging Club Le Poiré Sur Vie « La Venansaltaise » le dimanche 22 Mars 2026 qui comprend :

1 : Une animation de 1 kilomètre pour les catégories éveils athlétisme (2019 – 2018 – 2017) et poussins mixtes (2016 - 2015) départ 12h00 (pas de classement) course gratuite.

L'organisation se réserve le droit de placer un adulte devant les enfants afin que le rythme ne soit pas trop élevé sur les 500 premiers mètres.

2 : Une animation de 2 kilomètres pour les catégories benjamins mixtes (2014 – 2013) et minimes mixtes (2012 – 2011) départ 12h00 (pas de classement) course gratuite.

3 : Une course nature (environ 90% de sentiers et terrains privés) de 9,5 km mixte de cadets (2010) à vétérans. **Départ 9h15.** 9€ non licencié FFA, 8€ licencié FFA.

Les coureurs qui termineront après 11h30 ne pourront être classés.

4 : Une course nature (environ 90% de sentiers et terrains privés) de 16 km mixte de cadets (2010) à vétérans. **Départ 9h00.** 13€ non licencié FFA, 11€ licencié FFA.

Les coureurs qui termineront après 12h00 ne pourront être classés.

5 : Une course nature (environ 90% de sentiers et terrains privés) de 25 km mixte de cadets (2010) à vétérans. **Départ 8h45.** 17€ non licencié FFA, 14€ licencié FFA.

Les coureurs qui termineront après 12h15 ne pourront être classés.

Les distances annoncées peuvent varier en fonction des conditions de l'état des terrains.

Inscriptions sur : <https://www.espace-competition.com/index.php?module=inscription&comp=3031>

Possibilité de s'inscrire via bulletin papier imprimable sur <https://www.lavenansaltaise.fr/>

Date limite des inscriptions : Vendredi 20 Mars 2025 12h30.

LES INSCRIPTIONS SUR PLACE SERONT EVENTUELLEMENT POSSIBLES LE JOUR DE LA COURSE. SI TEL EST LE CAS CHAQUE INSCRIPTION SUR LES COURSES ADULTES SERA MAJOREE DE 3.00€.

Le nombre d'inscription sera limité dans un premier temps à 850 coureurs, 9,500 Km, 16 Km et 25 Km confondus. Au-delà de cette limite, des inscriptions supplémentaires pourront éventuellement être ouvertes (149 maximum) jusqu'au vendredi 21 mars 2025 12h30 sur le site du chronométreur et/ou sur place le jour de la course avec une majoration de 3.00€.

Un ravitaillement solide et liquide sera prévu sur le 9,500 km. Deux ravitaillements seront prévus sur le 16 km avec un liquide et un liquide + solide. Trois ravitaillements seront prévus sur le 25 km avec un liquide et deux liquide + solide. Un ravitaillement final, solide et liquide, sera aussi proposé à la fin de chaque course.



Article 2 : Secrétariat – Retrait des dossards :

Ouverture secrétariat 7h30 salle omnisports, allée du Sableau 85190 Venansault.

Tous les dossards sont à retirer sur place. Une fois le départ de la course donné, les dossards correspondants ne pourront plus être distribués. En signant ce règlement, chaque coureur s'engage à courir sous son propre nom. **Tout échange ou revente de dossard sont interdits.** En cas de non-respect de cette règle, l'organisation décline toute responsabilité. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Possibilité de s'inscrire sur place selon le nombre de places restantes. **Clôture des inscriptions 30 minutes avant chaque départ.**

Tout coureur sans possession d'un dossard sur le parcours sera automatiquement arrêté.

Article 3 : Conditions obligatoires de participation (enfants et adultes) :

Etre titulaire d'une licence sportive FFA athlé compétition, athlé running, ou d'un pass J'aime courir.

A défaut, avoir présenté un certificat PPS (Parcours Prévention Santé) daté de moins de 3 mois à la date de la course.

Pour les courses enfants, il faudra fournir pour les licenciés FFA une licence FFA athlé compétition, athlé running, ou un pass J'aime courir. Pour les enfants non licenciés FFA fournir une licence de sport en cours de validité à la date de la course, ou un questionnaire de santé complété.

Dans tous les cas une autorisation parentale sera également demandée.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses, sous peine de disqualification.

Article 4 : Assurance :

Responsabilité Civile : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés auprès de SMACL assurances, 141 rue Salvator Allende – 79031 Niort cedex 09. Il incombe aux participants (hors licenciés FFA) de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 5 : Itinéraires- Sécurité :

Départ et arrivée parking de la salle Omnisports de Venansault.

Les parcours empruntent les rues, les sentiers et des terrains privés de Venansault.

Les participants s'engagent à respecter la nature et les propriétés sur les parcours empruntés, de ne jeter aucun déchet, aucun emballage, aucun conditionnement (tube, boîte, papier etc....), et de les déposer dans les containers ou récipients prévus à cet effet, sur les postes de ravitaillement.



Les coureurs qui abandonneront des débris en dehors des zones de ravitaillement pourront faire l'objet d'une disqualification. Les participants s'engagent à ne pas retourner sur les terrains privés après la course.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours du départ à l'arrivée par la Protection Civile. Il est demandé à chaque coureur abandonnant sur le parcours de signaler son abandon à la protection civile ou auprès d'un commissaire de course qui se chargeront de prévenir l'organisation. Les coureurs ont obligation de respecter le code de la route sur les secteurs ouverts à la circulation.

Article 6 : Classements - Podium – Récompenses :

Le chronométrage officiel sera effectué par la société Espace Compétition. Remise des résultats et récompenses à partir de 11h30. Un lot remis à chaque participant (adultes et enfants).

Courses 1 et 2 Km :	Pas de classement ni de podium pour les 2 courses enfants.
Course 9,500, 16	Podium et récompenses pour les trois premières féminines / Scratch.
et 25 Km :	Podium et récompenses pour les trois premiers masculins / Scratch.

▲ Les résultats seront disponibles sur Espace Compétitions : www.espace-competition.com

▲ Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrents désignés par la FFA.

Article 7 : Modification du parcours, des horaires, annulation de la course :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (pluie importante, inondation, vent fort, tempête, fort risque orageux, etc...) l'heure de départ peut être décalée. En cas de force majeure et pour des raisons de sécurité (notamment mauvaises conditions météorologiques), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, plus de 21 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation moins de 21 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ATTENTION : En cas de paiement par carte virtuelle, il arrive lors des remboursements selon les banques que ceux-ci ne fonctionnent pas. Merci donc d'être vigilant car le cas échéant l'organisation ne pourra plus procéder au remboursement.



Article 8 : Parkings- Service :

Différents parkings seront à votre disposition dans le centre bourg de Venansault pour vous garer. Des indications fléchées depuis ces parkings vous permettront de gagner le départ de la course. Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'organisation mise en place par les bénévoles afin de gérer au mieux les différents parkings. Vous pouvez retrouver les parkings disponibles sur notre site Internet dans la FAQ <https://www.lavenansaltaise.fr/>

Des douches seront à votre disposition dans la salle omnisports de Venansault. Nous vous demandons de bien vouloir respecter la propreté des lieux et de laisser les vestiaires dans l'état où vous les avez trouvés.

Un café sera offert avant le départ de la course par l'association « La Venansaltaise ». Une buvette sera installée sur place pour accueillir les spectateurs et les coureurs avant, pendant et après la course.

Une consigne gratuite sera aussi disponible pour les coureurs désirant déposer des effets personnels pendant la course.

Article 9 : Droit à l'image:

Tout coureur participant à la « Venansaltaise » autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La loi sur le RGPD vous donne le droit de vous opposer à cette autorisation. Si vous souhaitez le faire, merci de nous l'indiquer en nous envoyant un mail à courselavenansaltaise@gmail.com

Article 10 :

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront utiles à l'organisation.